

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale.

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 8 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

EXPATRIATION

Il fallait voir, dimanche dernier, les cales et les quais de la Douane et tous leurs abords noirs de monde : des curieux, des familles entières venant serrer la main et embrasser ceux qui partaient. Il en est ainsi depuis le mois de septembre et cet exode va se continuer encore au moins deux ou trois courfriers, pour reprendre au mois de mars.

Nous l'avons déjà dit et tout le monde est obligé de le reconnaître, c'est un véritable saute-qui-peut général, une sorte de panique de la misère à laquelle les uns et les autres veulent échapper à la hâte en se réfugiant à l'étranger.

La plus grande partie, pour ne pas dire tous, se dirige vers le Canada, où la Société de Colonisation leur vient en aide en leur procurant un transport à prix réduit et même gratuit, en s'occupant de placer les uns et les autres dès leur arrivée au Canada. Certes, c'est là une grande préoccupation de moins, car les difficultés sont toujours inhérentes avec les débuts d'un déplacement.

D'autre part, l'exil est moins pénible quand on s'enva en groupes aussi nombreux, l'isolement n'est pas aussi complet grâce à ces groupements, où un peu et même beaucoup de la petite patrie abandonnée revit dans les relations de chaque jour. Où l'expatrié a le plus à souffrir au début, c'est dans le changement de ses habitudes, ce dont il se console d'autant plus vite qu'il est moins avancé en âge.

Cette situation pénible et malheureuse, il y a longtemps que le Réveil l'avait prévue; n'était-ce pas les résultats que l'on devait attendre d'administrations aussi malhonnêtes qu'ont été celles d'un Jullien, d'un Cousturier et d'un Angoulvant, administrations néfastes que la Ligue des Droits de l'Homme a été obligée de faire flétrir par l'un des siens en plein Parlement français : quelle honte !

A nos yeux, cette tare administrative sera toujours à flétrir par ce manque coupable de prévoyance et par la partialité honteuse et révoltante à laquelle ces gouvernants se sont laissés aller

sans considération pour ces pauvres diables de contribuables, corvéables à merci, que sont les premiers exilés.

Que va faire aujourd'hui le gouvernement pour réparer l'incurie malhonnête de ses agents ? C'est ce que tout le monde attend avec autant d'anxiété que d'inquiétude poignante.

À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Séance du 24 octobre 1906

Après élection complémentaire du bureau pour 1907 il est donné lecture d'une lettre de M. l'Administrateur, M. le Président ajoute que, suivant la demande qui y est exprimée, la Chambre de Commerce se trouve appelée à donner son avis sur les mesures qu'elle croirait bonnes à prendre pour remédier dès à présent à la crise que traverse la colonie.

A son avis, l'Administration pourrait procurer des ressources à la population laborieuse en faisant exécuter des travaux dont le besoin se fait sentir d'ailleurs d'une manière urgente, tels que : l'entretien de la digue, la réparation des quais, la réfection des routes et même des rues.

L'Administration pourrait recourir pour cela au reliquat de l'emprunt à moins que le Département ne consent à venir en aide à la colonie en lui accordant un secours.

M. Dupont trouve que l'on devrait diminuer les frais d'administration afin de réaliser des économies.

Le Président réplique qu'il ne s'agit pas en ce moment de ressources ordinaires mais, ainsi qu'il l'a dit plus haut, de celles à provenir soit du reliquat de l'emprunt, soit d'un secours à accorder par la Métropole.

M. Merle dit que l'Administration a déjà consulté la Chambre de Commerce sur l'emploi à faire du reliquat de l'emprunt. La Chambre a donné son avis en décidant de l'employer à l'entretien de la digue et à la réfection des cales et quais.

Il trouve que le moment est venu

d'exécuter les travaux qui sont nécessaires, afin d'occuper la population laborieuse et lui venir en aide.

Mais il ne faut pas oublier que le malaise actuel tient aussi à plusieurs causes :

1^e A la non-pêche que nous sommes impuissants à conjurer.

2^e Aux droits de navigation qui sont trop élevés et que l'on a déjà maintes fois demandé à fixer à 1 fr. 35 pour les bâtiments faisant opération de commerce et 0 fr. 50 pour ceux venant en relâche.

Cette diminution aurait pour résultat de ramener dans la colonie des navires français et étrangers qui par leur trafic y laisseraient de l'argent.

3^e Aux droits de Douane excessifs dont sont frappés à leur entrée ici les articles de première nécessité que St-Pierre ne peut se procurer qu'au Canada ou en Amérique et les marchandises qui sont la base de son commerce d'exportation.

Un remaniement de notre tarif douanier s'impose à bref délai, si l'on veut que le commerce local reprenne un peu d'activité.

M. Gloanec appuie la proposition de M. Merle et, comme lui, estime que la diminution des droits de navigation n'est pas suffisante.

Il faut donc en outre réduire les droits dont sont frappés certains articles, notamment l'alcool et le tabac, pour que les étrangers aient avantage à en acheter chez nous, car, avec le tarif en vigueur, nos marchandises coûtent plus cher qu'ailleurs.

M. Dagort est de l'avis de MM. Merle et Gloanec et demande énergiquement que le tarif des Douanes soit remanié : c'est ce tarif, encore plus que tout autre chose qui chasse l'étranger de chez nous, le prix de nos marchandises étant de ce fait plus élevé que chez nos voisins.

Il fait remarquer qu'il y a une quantité de marchandises que l'on ne peut se procurer en France et qu'il est impossible d'importer de l'étranger par les droits prohibitifs appliqués dans la colonie ; il avait exposé l'an dernier une nomenclature de ces diverses marchandises à dégrevier.



Le Président déclare partager ces avis, mais il ajoute qu'il s'agit en ce moment de parer au plus pressé. Il lui paraît donc utile de scinder la question et pour répondre à la demande qui est posée aujourd'hui, d'aviser aux moyens d'enrayer l'exode, il lui semble que le mieux à faire serait de procurer du travail à la population, dans les conditions indiquées.

En ce qui concerne la révision du tarif douanier il espère que M. l'Administrateur voudra bien entrer dans les vues de la Chambre de Commerce et transmettra son vœu au Département.

Quant à la réduction des droits de navigation, sur lequel on ne cesse d'insister, il serait à désirer qu'elle ne tarde pas à nous être accordée.

M. Dagort n'est pas d'avis que l'on s'occupe des rues, ce qui serait peut-être empêtrer sur les droits de la municipalité, mais il reconnaît que ce travail est nécessaire et le verrait faire avec plaisir.

Le Président fait observer que la municipalité ne pouvant les entretenir elle-même, faute de ressources, la Chambre de Commerce peut parfaitement demander qu'elles soient comprises dans les travaux à effectuer par l'administration, car elles en ont grand besoin.

M. Gloanec partage cet avis, ce sera une bonne chose dit-il, dont tout le monde bénéficiera.

MM. Dupont et Glöanec demandent que l'on émette le vœu de faire supporter à la Métropole le Service postal, ainsi que les Phares qui sont actuellement à la charge de la colonie.

Le Président répond que M. l'Administrateur a dû le demander au Département, en faisant valoir que ces services publics, en quelque sorte internationaux, ne pouvaient en bonne justice continuer à être supportés par la colonie.

Ce vœu est adopté, puis la discussion étant close :

L'assemblée déclare adopter les propositions émises ainsi résumées :

1^e Emploi du reliquat de l'emprunt ou d'un secours à obtenir de la Métropole pour l'exécution des travaux que nécessite la colonie ce qui procurera des ressources à la population et permettra d'enrayer l'émigration.

2^e Révision du tarif douanier et réduction des droits de navigation qui s'imposent pour remédier dans la mesure du possible et (s'il en est temps encore) à la crise économique dont souffre la colonie.

d'une série noire qui s'acharne sur notre malheureuse colonie.

L'armement, tant local que métropolitain a subi depuis 1902 des pertes considérables. Il en est résulté l'anéantissement de la richesse publique de notre colonie, la cessation de tout travail, l'impossibilité pour les pêcheurs et les ouvriers de gagner suffisamment pour vivre et s'entretenir eux et leurs familles : la conséquence en résultats est l'expatriation forcée d'une grande partie de la population vers le Canada. Ce simple exposé tend à rechercher les mesures qui seraient de nature à remédier à cette situation.

Il est incontestable que notre colonie a traversé des crises pénibles, et cela avant 1902 par suite de mauvaises pêches ; mais alors les pertes subies par l'armement étaient compensées ou atténuées par un grand trafic d'exportation avec nos voisins, lequel permettait aux commerçants-armateurs de la colonie de combler et, au de là, les pertes éprouvées dans l'armement. De cette deuxième branche commerciale, il résultait que la situation générale restait toujours satisfaisante et même propre. Cette compensation dans les pertes éprouvées par l'armement dans les mauvaises campagnes a été détruite par deux causes principales : la mise en vigueur presque simultanée du Bait-Bill et du tarif général des Douanes, à se demander si Terre-Neuve et la France elle-même ne s'étaient pas donné le mot pour commencer la ruine de ce malheureux pays.

Tout le monde sait en effet que le Bait-Bill a porté le coup le plus funeste à notre armement local. Par suite du manque de boîte venant de Terre-Neuve, nos goélettes ont toujours perdu un temps précieux à chercher à s'en procurer ailleurs, et elles ne trouvaient plus de la morue en quantité suffisante pour couvrir ces nouveaux frais d'armement à ajouter aux autres allant toujours croissant.

Ensuite, le tarif général des Douanes est venu porter le dernier coup à notre commerce d'exportation, d'où il résulte à l'heure actuelle que nos transactions avec l'étranger sont pour ainsi dire nulles. Les conséquences de cet état de choses sont la cause que le commerçant-armateur, qui il y a vingt ans possédait une certaine aisance, se trouve aujourd'hui en très mauvaise situation n'ayant même plus les fonds nécessaires à l'exploitation de son matériel de pêche, qui, faute d'entretien, s'en va à la ruine. Il s'ensuit forcément qu'il n'y a plus ou presque plus de travail pour les différents corps de métier. Le marin-pêcheur ne gagne pas même une partie de ce qui lui serait nécessaire pour son entretien et la subsistance de sa famille. Surtout depuis l'année dernière, ouvriers et pêcheurs se trouvent dans l'obligation, s'ils ne veulent pas mourir de faim et de misère, de s'expatrier pour aller à l'étranger soit à l'aventure, soit faire

des travaux auxquels ils ne sont pas préparés.

On le voit, l'expatriation est à l'état de frénésie et prend des proportions effrayantes, nos courriers de quinzaine emportent jusqu'à deux cents passagers à chaque voyage : où cela s'arrêtera-t-il ? Quelles sont les mesures que l'Etat compte prendre pour essayer d'enrayer cette dépopulation et de relever le courage de ceux qui voudraient voir la colonie se relever, afin de pouvoir au moins espérer y vivre et de ne pas entrevoir pour eux-mêmes la seule obligation de l'expatriation.

La situation est grave, très grave même, des mesures de protection s'imposent, et, sans demander que des souscriptions soient ouvertes pour nous venir en aide (comme cela s'est fait pour les pêcheurs de sardines et les sinistres de la Martinique) il serait tout au moins possible à l'Etat, ou au Crédit maritime, de faire aux armateurs coloniaux les avances nécessaires pour la continuation de l'armement qui est la clé de tout. Ces sommes prêtées seraient remboursables par privilège sur les produits de pêche. Les avances à faire aux marins ne subiraient que la déduction des invalides et de la retraite pour la caisse de prévoyance. De leur côté, les armateurs seraient tenus, à titre de garantie, de faire assurer ces avances. La somme à avancer pourrait être calculée d'après le nombre de doris à armer.

Pour parachever cette réforme, il serait indispensable d'en arriver à l'abrogation du tarif général des Douanes et à une réduction sérieuse dans les droits de navigation, de manière à faire de Saint-Pierre un port franc, qui deviendrait sous peu le centre d'une grande activité commerciale.

Tout le monde est à même d'apprécier ces questions et est persuadé que c'est le seul moyen de relever notre pauvre colonie. Le commerce reprenant, il s'en suivrait un mouvement de navigation qui ne ferait que progresser. Par sa situation géographique Saint-Pierre serait en relations plus étroites avec les Etats-Unis, la Nouvelle Ecosse et les pays environnants.

Malgré ce que peuvent être les bienfaits appréciés de l'entente cordiale, Terre-Neuve a pris des dispositions pour nous enserrer de plus en plus dans un cercle de fer, d'autant plus dangereux pour notre existence commerciale, et elles ne pourraient être combattues avec utilité que par le Port franc susceptible à lui seul de faire tomber le Bait-Bill, ou tout au moins son efficacité draconienne.

Si au contraire l'Etat continue à se désintéresser de notre situation périlleuse, il y aurait lieu de supposer que l'idée dominante de la Métropole serait de sacrifier une colonie ne pouvant entretenir un nombre déterminé de fonctionnaires.

S'il faut s'en rapporter à certaines indications, la subvention serait réduite de 30,000 francs, et le bruit court que

CRÉDIT MARITIME et PORT FRANC

La campagne de pêche qui vient de se terminer n'est que la continuation

France serait disposée à échanger notre colonie contre les Nouvelles-Hé-
rides. On dira peut-être que ces bruits n'ont rien de fondé; mais que l'on se rappelle, deux ans avant la cession du French-Shore un ministre écrivait bien qu'il n'y avait pas de question French-Shore! On est en droit de se demander, (si l'Etat ne veut pas nous venir en aide) si cette ruine des armateurs et l'expatriation de la plus grande partie de la population ne seraient pas le moment attendu pour faire cet échange d'autant plus facile qu'il ne resterait presque plus d'habitants.

Au point de vue économique, il est certain que le rouage administratif restant le même ainsi que les impôts, les charges ne feront qu'augmenter pour ceux qui resteront, et ainsi on les forcera à s'expatrier malgré eux par être dans l'impossibilité de subvenir aux charges budgétaires qui seraient à peu près les mêmes.

Si tel est le but, qu'on le dise, que chacun puisse s'orienter à la recherche d'une situation nouvelle sans plus tarder. Si au contraire, la sollicitude de nos gouvernans n'est pas un vain mot, qu'ils prennent sans tergiverser des résolutions viriles pour sortir la colonie de la périlleuse situation où elle se trouve, et que l'on nous donne le courage de travailler à son relèvement. Que l'on se souvienne que ce coin de rocher est convoité aussi par les Etats-Unis, que le sénateur Lodge en avait fait voter l'acquisition en prévision de tout le parti que sa nation saurait en tirer au profit de sa nombreuse flotte de pêche, plus à proximité des bancs et par cela la plus favorisée du monde entier.

Deux tribunes! S. V. P.

Je suis arrivé hier par le paquebot. Ce matin, jour férié, me rendant à l'Eglise, je fus arrêté par un emcombrement de gens, quand j'aperçus, parmi la foule, un monsieur, l'air jovial et comme il faut, qui me parut volontiers causeur et m'approchant, je lui dis :

« Voulez-vous m'autoriser, Monsieur, en ma qualité d'étranger (je suis du pays basque) à vous poser une question? Quel est donc ce personnage qui semble l'introducteur du Saint-Lieu, mais dispute le passage à toutes les personnes qui mettent mauvaise grâce à lui serrer la main?

« Monsieur, me répondit mon interlocuteur, vous tombez à point en vous adressant à moi. J'ai l'honneur d'être fabricien et je m'empresserai de vous

renseigner sur tout ce qui vous paraîtra digne d'intérêt. La personne dont vous vous enquêtez est un brave homme et un sage. Pendant la semaine, il trime, sonne sa cloche, fume sa pipe, les dimanches et les jours de fêtes d'obligation il encaisse à la porte de l'Eglise le prix des placés. C'est le bedeau de la paroisse. Ce n'est pas la main qu'on lui serre bien qu'il le mérite; c'est de l'argent qu'on lui glisse, bien qu'il ne l'empêche pas.

« De l'argent, repris-je, en inspectant la bâtie, mais je croyais en France que les églises et même les cathédrales étaient gratuitement ouvertes aux fidèles et sauf les quêtes faites à l'intérieur par les membres du clergé . . .

Il m'interrompit :

« Pardon; en France, Monsieur, les fidèles versent un sou pour leur place au banc ou leur chaise. Ici nous devons donner vingt-cinq ou cinquante centimes selon qu'on choisisse un banc dans la nef de l'église ou une chaise dans les tribunes.

« Vraiment, Monsieur, il faut que les habitants de cette paroisse soient gens cossus, car cinquante centimes à la messe du matin et autant pour l'office des vêpres . . .

« Hélas! ne vous en rapportez point à cette apparence. La colonie est loin d'être dans la prospérité, mais la vie, en général, y coûte très cher. Nous nous ressentons du voisinage de l'Amérique où comme vous le savez, nos francs se changeant en dollars.

Mais comment, continuaï-je, conciliez-vous le deuxième commandement de l'église qui oblige tous les catholiques, pauvres ou riches, à assister à la messe pour sanctifier le dimanche avec la prétention de monsieur votre sacristain qui leur impose: « pour ouïr la messe et chanter aux vêpres, vous commencerez par apporter dix sous », ce que tout le monde n'a pas le moyen d'exécuter; car si j'admirer l'offrande volontaire des âmes généreuses, je m'étonne de cette contribution sine qua non, à laquelle la plupart ne participent qu'en rechignant?

« Nous ne conciliions pas, monsieur. Nous distinguons. Jésus-Christ a établi les dogmes qui forment la théorie de notre religion et notre Sainte-Mère l'Eglise a ordonné la pratique du culte; sa force consiste justement à avoir su rendre la théorie pratique pour ceux qui la touchent de près. Vous com-

prenez bien que le Sauveur, fils du Tout Puissant, ne pouvait s'intéresser à des questions de gros sous pour faire écouter ses préceptes; il lui suffisait de les enseigner; mais vous comprenez bien également que l'Eglise, quoique divine en son essence, se compose de rouages humains qui ne prétendent pas se nourrir seulement de la parole de Dieu, mais aussi de pain . . . Il faut vivre.

« Alors, les dévots de Saint-Pierre qui n'ont pas d'espèces sonnantes et trébuchantes demeurent dans la rue?

« Non pas! mais ils se tiennent debout, pedibus cum jambis; et ceux qui recherchent les honneurs, les bonnes places et leurs aises paient pour jouir: c'est tout juste. Ce n'est pas là un impôt qui grève les fidèles pieux, à qui toute latitude est laissée de faire leurs dévotions perpendiculaires, mais un droit perçu sur la vanité de ceux qui aiment être vus assis pour prier un Dieu crucifié.

« Dans ce cas, concluï-je, le Sauveur qui s'est nommé le père des pauvres et a enseigné que les premiers sur la terre seraient les derniers dans son royaume, fera tenir les trônes, dais, fauteuils et sièges du Paradis à ceux-là, tandis que ceux qui paient cinquante centimes pour pavaneur leurs grâces dans les tribunes et sur les bancs de votre église, seront priés poliment, comme le fait Monsieur le Sacristain, de rester à leur tour debout, pedibus cum jambis.

« Bienheureux encore, Monsieur, répondit-il, les catholiques qui pourront y être admis, même debout. Il sera plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, entendez-vous . . . mais au reste, l'humilité est la grande vertu qui y fera entrer.

Aussi, Monsieur, souffrez que je me retire sans m'introduire ici; car il n'est peu d'être considéré par vos concitoyens comme un gueux en ne versant pas cinquante centimes, ou comme un pingre en n'y consentant pas, et quant au ciel, je préfère y obtenir le plus petit bout de la dernière banquette pour n'avoir point largement usé des vôtres.»

Il me retint alors par le bras: « vous auriez tort, mon cher Monsieur, au surplus, permettez-moi de vous offrir votre place.»

Il m'entraîna, puis versa le prix de nos tickets dans la paume tendue du sacristain-cerbère en disant: « Deux tribunes, s'il vous plaît.» et celui-ci, clignant son œil protecteur d'homme

d'église, s'effaça respectueusement devant Monsieur le Marguillier.

En m'installant dans notre loge, je me souvins de celle que m'avait offerte, l'automne passé, un de mes amis parisiens au théâtre des Joyeusetés Dramatiques à Bayonne, et instinctivement je cherchais ma lorgnette pour admirer les jolies femmes du parterre . . . les jolies femmes ?

Incidents au départ

D'abord, pour empêcher que des partants s'embarquent par dessus le bord et sans payer, le « Saint-Pierre-Miquelon » est allé mettre en rade dès dimanche matin. Et, pour qu'il y ait moins de monde au départ, celui-ci se faisait pendant le dîner qui a lieu à midi.

Ces précautions n'ont servi à rien et jamais on n'avait vu autant de monde sur les quais. C'est comble de passagers que le « Saint-Pierre » s'est dirigé en rade. A bord du « Saint-Pierre-Miquelon », un agent de M. Légasse, posté au haut de l'escalier, exigeait la présentation des tickets. Un partant, Emile Ménard, de la pointe à Philibert, avait oublié son ticket et supplia l'agent de consigne de le laisser embarquer, puisqu'il savait qu'il avait payé. Ses supplications furent vaines, quoiqu'il fut sur la liste des passagers que possédait l'employé. Les protestations de ses amis se firent entendre sans plus de résultat : quand il revint de chez lui porteur de son ticket, le « Saint-Pierre-Miquelon » prenait le large.

Si le vapeur postal n'était pas si grassement subventionné des deniers des Saint-Pierrais nous admettrions encore cette rigidité inflexible de la dernière heure ; mais avec une rente de 100,000 francs par an que la plupart de ces pauvres diables avaient contribué à faire à M. Légasse, nous trouvons le procédé mesquin. Honteux aussi que les passagers de secondes n'aient pas de couchettes, pas de paillasses où pouvoir se reposer en cas d'être malades.

Eh bien ! braves gens maintenant que la misère est à nos portes, commencez vous à y voir clair et à vous rendre compte de l'inanité de toutes les belles promesses qui vous ont été faites ?

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. GRELÉ

A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou séparément

UNE HABITATION

Consistant en cales et quais.—
Magasins. — Boutique. — Maison de famille. — Cours pour dépôts de bois, charbon, etc. — Chalands. — Plusieurs maisons situées dans la ville. — Articles d'armement et autres.

S'adresser à la maison F. LEBUF

Colonisation canadienne

Ceux qui désirent se rendre au Canada, soit pour s'y établir, soit pour y passer l'hiver seulement, sont priés de s'adresser à M. Paul FOLQUET, qui leur fournira toutes les indications possibles tant au sujet du travail à y trouver, que sur la réduction des tarifs de transport obtenue à partir de Sydney par la Société générale de colonisation de la province de Québec.

A VENDRE

Anti-rouille pour câbles en acier,

S'adresser à M. BENATRE

A VENDRE ou A LOUER

1° L'habitation Th. Clément, se composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2° Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1° Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2° Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3° Marchandises diverses d'armement.

4° Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

de gré à gré

Les goëlettes

EMILIE	jaugeant 96 tx
GRAND MASTER	„ 72 tx
SENSITIVE	„ 54 tx

avec leur armement de pêche
S'adresser à la maison F. LEBUF

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon: — Imp. du Réveil.

